
Séance ordinaire du Conseil Communal du 17.05.2021

Présidence : Barbara Rochat

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 29.03.2021
3. Démission de Madame Viviane Prats-Alvarez de la Commission de recours en matière d'impôts et élection d'un-e remplaçant-e
4. Rapport de la Municipalité – Postulat « Installation de bancs-bus dans les zones périphériques au Mont-sur-Lausanne »
5. Postulat PLR – Marc Maillard et consorts « Données communales et piratage informatique »
6. Interpellation Catherine Roulet « Arbres contre nouvelles constructions, trouver un juste équilibre»
7. Communication Municipalité
8. Communication de la Présidente et du bureau
9. Propositions diverses et individuelles

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les membres du public présents. Les consignes sanitaires sont rappelées pour le bon déroulement de la séance.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : Myrèle Knecht, Marc Barraud, Brigitte Besson, Cédric Mottier, Christophe Corbaz, Michel Gaillard, Isabel Taher Sellés

Sont présents : 58 conseillères et conseillers

1. Approbation de l'ordre du jour 17.05.2021

Demandes de modifications de l'ordre du jour :

Modifications dès le point 4

- Démissions du Conseil pour la prochaine législature : Monsieur Arnaud Brulé, Madame Ofelia De Gregorio

La numérotation est décalée en fonction.

Pas d'autres modifications de l'ordre du jour demandée

- **L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 29.03.2020

La Présidente ouvre la discussion.

Demandes de modifications :

- Monsieur Michel Amaudruz : correction page 8 dans son intervention, le martelage aura lieu le mercredi 2 juin à 15h00 (et non le 15 juin comme mentionné)
- Monsieur Jean-Pierre Muller : au point 3 - 3^{ème} paragraphe, modifier « la candidate » au lieu du candidat au siège vacant de l'Entente Montaine.
- Monsieur Olivier Descloux : correction page 7 modifier la formulation « la signature numérique remplace la signature manuscrite. Celle-ci reste toujours autorisée. »

La discussion n'est pas demandée.

- **Le PV tel que modifié est accepté à l'unanimité**

3. Démission de Madame Viviane Prats-Alvarez de la Commission de recours en matière d'impôts et élection d'un-e remplaçant-e

La Présidente donne lecture du mail de Madame Prats Alvarez parvenu le 28 avril et faisant part de son souhait de démissionner de la commission de recours en matière d'impôts pour des raisons de conflits d'intérêts. Madame RoCHAT remercie Madame Prats-Alvarez pour le travail accompli au sein de cette commission et nous accepte sa démission.

- Monsieur Karim Mazouni propose Monsieur Jean-Pierre Moser pour le Mont-Citoyen, celui-ci accepte sa nomination.

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet s'interroge sur la compatibilité d'être membre d'une commission de surveillance et d'une commission permanente, Monsieur Moser étant membre de la commission des finances.

Réponse Madame Corbaz Schwarz signale faire partie de ces deux commissions depuis des années et cela n'a jamais posé de problème.

La Présidente précise que selon le règlement du Conseil seules une fonction au sein de la COFIN et de la COGEST sont incompatibles. Monsieur Jean-Pierre Moser siègera donc à la commission de recours en matière d'impôts.

Selon le règlement, article 37, alinéa 4, s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

4. Démission de Madame Ofelia de Gregorio du Conseil communal et Départ de Monsieur Arnaud Brulé

La Présidente annonce la démission de Madame Ofelia de Gregorio par son courrier du 10 mai.

➤ **La Présidente donne lecture du courrier.**

La Présidente remercie Madame De Gregorio, pour le travail accompli au sein du conseil ainsi qu'aux diverses commissions ad'hoc où elle a siégé. Elle lui souhaite une bonne continuation.

La Présidente annonce le départ de la commune au 30 juin 2021 de Monsieur Arnaud Brulé, qui perd sa qualité d'électeur au sens de l'art. 3 du règlement du CC, il est donc réputé démissionnaire.

Cette démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs, c'est-à-dire au 30 juin 2021. Monsieur Brulé est actif au sein de deux commissions permanentes, la COFIN et la commission « société à 2000 watts ».

➤ **La Présidente donne lecture du message.**

La Présidente le remercie pour son dévouement à la commune, nous lui souhaite un bel avenir dans son prochain lieu de vie.

Les deux démissions seront effectives à la fin de la législature, les remplaçantes ou remplaçants seront assermentés lors de la cérémonie du 1er juillet 2021.

5. Rapport de la Municipalité – Postulat « Installation de bancs-bus dans les zones périphériques au Mont-sur-Lausanne »

La Présidente invite la rapporteuse à lire le rapport de la commission ad'hoc.

➤ **Madame Ariane Annen-Devaud donne lecture du rapport de la commission ad'hoc**

La discussion est ouverte

Intervention Madame Ariane Annen Devaud signale, concernant la problématique de la luminosité, que renseignements pris, la commune d'Ollon éteint complètement les éclairages la nuit (minuit à 5 heures) sans problèmes particuliers.

La discussion n'est plus demandée

Le rapport de la municipalité mis au vote

➤ **Le rapport est accepté à l'unanimité**

6. Postulat PLR – Marc Maillard et consorts « Données communales et piratage informatique »

La Présidente invite le postulant à donner lecture de son postulat

➤ **Monsieur Marc Maillard donne lecture du postulat**

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière sur le postulat est mise au vote.

➤ **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**

La discussion sur le fond est ouverte

Intervention Monsieur Daniel Besson soutient le postulat, il déclare ses intérêts en annonçant travailler chez Swisscom. Il relève que 128 attaques DDoS ont lieu par jour, les attaques de rançongiciels augmentent de plus de 350% par an, ce qui provoque 2'000 milliards de francs de dommage dans le monde. Rien que pour une entreprise comme Swisscom, la moyenne de cas par mois pour 2600 clients résidentiels contactés à la suite de comptes clients piratés sont de : 3000 attaques de phishing détectées et bloquées, 2'400'000 tentatives d'attaques contre les infrastructures et bloquées en un mois. Monsieur Besson se déclare persuadé que l'informatique est bien gérée par la commune, mais estime qu'avec un label ou une certification d'audit, la commune et ses habitants seraient complètement rassurés sur la protection de leurs données

Intervention Monsieur Richard Nicole signale que ce point est à l'ordre du jour de la Commission de Gestion et se demande dans quel délai celle-ci aura des réponses de la Municipalité, également pour ses questions.

La discussion est close.

Le renvoi à la Municipalité est mis au vote

- Le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté à l'unanimité

7. Interpellation Catherine Roulet « Arbres contre nouvelles constructions, trouver un juste équilibre »

La Présidente invite l'interpellatrice à lire l'interpellation.

➤ **Madame Catherine Roulet évoque quelques éléments de l'interpellation**

Le nombre important d'arbres marqués pour abattage dans le champ de la Valleyre, inquiète les interpellants. 425 arbres, est-ce sans compter le bosquet central qui serait condamné dans sa forme actuelle ? Ainsi que le ruisseau qui abrite une faune très riche qui sera bouleversée par ces abattages. Madame Roulet signale qu'à l'époque de la planification du quartier, la sensibilité à la biodiversité et la faune était différente. Aujourd'hui, l'objectif est de faire comprendre aux urbanistes et architectes que les arbres et la biodiversité sont à sauver et que cela peut se faire en modifiant la planification sur le terrain avant la mise à l'enquête des constructions pour éviter la destruction d'arbres. Reste la question de savoir si les arbres abattus seront compensés et où. Le dossier sera suivi et de nouvelles démarches entreprises lors de la mise à l'enquête. Madame Roulet reprend les demandes : Le bosquet central sera-t-il totalement défriché ou sauvé ? - Est-il encore temps de modifier les plans afin de sauvegarder des arbres et la biodiversité de l'eau de la Valleyre ? Qu'en sera-t-il du nombre très important d'arbres de taille adulte voués à l'abattage ? seront-ils compensés dans leur totalité et à quel endroit de la commune ? Qui payera les frais de ces nouvelles plantations ?

La discussion est ouverte

Réponse immédiate Monsieur Michel Amaudruz, Municipal commente une présentation PowerPoint (voir annexe sur le site communal) qui répond aux questions de l'interpellation. Le dossier a été traité dès le début par la Municipalité. Les membres du Conseil sont régulièrement invités aux journées de martelage entre autres sujets et informations. Concernant le bosquet central : il sera totalement compensé en termes de surface forestière et diverses zones de biodiversité sont prévues dans le plan de quartier. Concernant les forêts qui entourent la Valleyre ; il s'agit d'une zone forestière dont la surface reste la même et est gérée conformément aux règles et buts prévus dans la législation forestière, ainsi qu'au niveau de la sécurité des nombreux usagers. Pour rappel : le martelage aura lieu mercredi 2 juin 2021, 15h00-19h00 Secteur Chatifeuillet – sur inscription

Question Madame Valérie Moreno demande des précisions sur la compensation du bosquet : cubage, m2, type d'arbres prévus.

Réponse Monsieur Michel Amaudruz, Municipal indique qu'il ne connaît pas les essences des arbres. En ce qui concerne la surface elle sera totalement compensée, la zone choisie pour organisée par le garde forestier et l'ingénieur forestier. En complément à sa précédente intervention, l'infrastructure est à la charge des promoteurs.

Question Monsieur Arnaud Brulé a compris que toute la surface du bosquet sera compensée, la zone forêt sera donc étendue ? Comment cela se passera-t-il par rapport à l'existant ? zone nouvelle sera-t-elle replantée pour un nombre d'arbres équivalent ?

Réponse : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal le plan final a été présenté. Il s'agit de la surface qui sera compensée. Les essences seront choisies par le garde forestier et ingénieur par rapport à l'endroit et d'autres critères.

Intervention Madame Catherine Roulet regrette la disparition du bosquet, surtout en regard du temps qu'il faudra pour que les arbres repoussent. Propose que des informations et explications soient données au public.

Réponse Monsieur Michel Amaudruz, Municipal précise qu'une page Facebook et site internet donnent toute ces informations. Des événements sont prévus dans ce sens.

Intervention Madame Laurence Muller Achtari, Municipale comprend l'interpellation et la partage. Elle souligne que des directives urbanistiques seront données dans le point suivant.

Intervention Madame Roulet a apprécié les explications malgré tout regrette certaines disparitions. Elle accepte la réponse.

La parole n'est plus demandée.

8. Communications de la Municipalité

La Municipalité a publié ses communications sur le site réservé.

Intervention Monsieur Christian Menétrey, Municipal donne quelques informations : concernant le test COVID qui a lieu dans cette salle : à Pâques 2000 tests ont été réalisés et c'est le seul centre resté ouvert. La semaine le centre est ouvert entre 11h et 14h pour une cinquantaine de personnes par jour et à l'Ascension 170 personnes ont été testées et sont parfois venues de loin. Le centre ne refuse personne, même si les personnes ne se sont pas inscrites. Autre information, les verres devant les conseillers sont les verres créés pour les événements des sociétés locales, ils sont offerts et ils devront être lavés par les sociétés lors des manifestations. La piscine sera ouverte le dimanche. Le matin des cours seront donnés aux enfants notamment et l'après-midi la piscine sera ouverte au public. Pourquoi la piscine est encore fermée le règlement cantonal restreint la fréquentation, dans le cas du Mont, en fonction du nombre de m2, cela réduit à une dizaine de personnes ce qui exige un contrôle à l'entrée. Le coût de l'opération ne permet pas

d'envisager cette ouverture. La commission 2000 watt lance un projet de promotion du solaire photovoltaïque et l'installation facilitée de ces panneaux. Monsieur Menétréy passe un film explicatif.

Intervention Madame Laurence Muller Achtari, Municipale donne quelques informations : concernant l'arrivée des 13 plans de quartiers, la Municipalité a édicté des directives urbanistiques en date du 26 avril 2021 dont les plans de quartier ont été validés en 2006. Les cadres et les sensibilités ont évolué. Il s'agissait d'anticiper la marge de manœuvre qui restait pour adapter ces plans aux enjeux actuels. Ces directives sont destinées aux maîtres d'ouvrage comme guide afin d'éviter en amont toute modification nécessitant une nouvelle mise à l'enquête. Il s'agissait d'anticiper le besoin dès les premiers contacts avec les maîtres d'œuvres. Trois thématiques principales : L'intégration paysagère avec une exigence de modélisation 3D intégrant les projets dans leur environnement et plan de quartier pour pouvoir visualiser le rendu, la mobilité durable avec pour objectif de compléter le réseau communal et régional, installer des bornes électriques, créer des places de parc souterraines, enfin l'Environnement sous les trois aspects : énergie avec une labellisation site à 2000 watts, pour le climat avec un encouragement au choix judicieux des matériaux, favoriser la végétalisation des toitures et les surfaces perméables et pour ce qui est de la biodiversité, la déléguée nouvellement engagée prend cette thématique très au sérieux, notamment en ce qui concerne ce qui sera planté dans les quartiers, ainsi qu'en ce qui concerne la pédagogie y relative. Des comités de gestion seront créés dans les quartier pour monitorer ces aspects. Dans les plans de quartier il s'agira de présenter des concepts environnementaux sur les aspects liés à l'énergie, le climat et la biodiversité.

Question Monsieur Karim Mazouni demande si ces directives seront publiées quelque part pour en prendre connaissance.

Réponse Madame Laurence Muller Achtari, Municipale indique qu'actuellement elles ont été données au comité directeur du SAF, elle tiendra informé le Conseil pour la suite.

Présentation PowerPoint par Madame Laurence Muller Achtari sur la Réorganisation des dicastères

Un travail participatif a été mené pour construire le projet municipal qui s'est éloigné dans la mesure du possible des intitulés des services administratifs pour traduire, les ambitions de l'exécutif par de nouvelles dénominations. Les principaux enjeux y sont identifiés pour la prochaine législature autour des questions de développement, d'infrastructures durables, de mobilité, d'environnement et de finances. Il a également été tenté de faire coïncider les profils personnels et de portage politique après 5 ans de Conseil Communal pour obtenir une cohérence de travail, d'intérêts et de compétences. La répartition s'inscrit dans un contexte communal qui va vivre des enjeux internes de taille avec l'arrivée de très nombreux PA alors que son territoire reste pour moitié agricole et que le nombre d'emplois est aujourd'hui quasi équivalent au nombre d'habitants Cette répartition tient également compte du contexte environnant d'un monde en transition dans les domaines du travail, du déplacement et des modes de vie en général, transition accélérée par la crise sanitaire actuelle et la prise de conscience climatique. Les nouveaux dicastères regroupent les différents services de l'administration communale, ils se veulent interdépendants afin de donner un sens au projet global de la Municipalité :

"Territoire, économie & relations extérieures" - Madame Laurence Muller Achtari, syndique

Un territoire maîtrisé, en lien avec une économie vivante, une coordination du travail interne qui se reflète dans des relations extérieures cohérentes

"Education, culture & environnement" - Monsieur Philippe Somsy, vice-syndic

Une éducation au sens large en menant un travail en lien étroit avec la population afin de relever les défis environnementaux

"Patrimoine & transitions énergétiques et numériques" - Monsieur Olivier Descloux

Un patrimoine communal en évolution s'adaptant aux besoins d'aujourd'hui comme de demain

"Infrastructures, mobilité & sécurité" - Madame Nadège Longchamp

Des infrastructures qui pensent en autres à la mobilité multimodale et assurent la sécurité à tous les points de vue

"Ressources & cohésion" - Monsieur Philippe Vaucher

Des ressources humaines et financières qui servent la cohésion entre anciens et nouveaux habitants, entre vie sociale et économique, entre les générations

Monsieur Christophe Blanc demande la relecture des intitulés

9. Communications de la Présidence et du Bureau

La Présidente passe la parole au vice-président.

Intervention Monsieur Jean-Marie Urfer, Vice-Président revient sur le protocole d'ouverture des séances de commissions. Remercie Madame Schlatter d'avoir initié cette nouvelle façon de faire qui a été réussie. Cette expérience se poursuivra lors de la prochaine législature.

La Présidente donne lecture des noms des Conseillères et Conseillers communaux qui renoncent à leur élection au Conseil Communal et ceux des viennent ensuite élus :

UDC : Renonce Madame Schlatter Manuela, est élu Monsieur Sari Savas

ALLIANCE MONTAINE : Renoncent Madame et Messieurs : Muller Ahtari Laurence, Descloux Olivier, Menétrey Christian, Vaucher Philippe, Longchamp Nadège, sont élus Messieurs Lopez Barry, Menétrey Pascal, Cudré Mauroux Alexandre, Stettler Bernhard, Gumy Gaétan.

SOCIALISME, ENVIRONNEMENT, LIBERTE : Renonce Madame De Grégorio Ofélia, est élue Madame Knecht Myrèle

LE MONT CITOYEN : Renoncent Messieurs Somski Philippe et Brulé Arnaud. Sont élus Messieurs Poch Roduit Loïc et Burkhalter Arnaud.

Concernant la **votation fédérale du 13 juin 2021**, la Présidente indique que si besoin pour mener à bien ce dépouillement, elle en fera la demande comme d'habitude par mail.

10. Propositions individuelles et divers"

Intervention Madame ClaudineTetaz Rouiller relève, en tant qu'habitante du Mont, qu'il y a quelques années avait été décidé le passage en zone 30 à l'heure et que s'il y avait régulièrement un trop grand écart constaté lors des contrôles, un retour en arrière pourrait être possible. Madame Tetaz Rouiller constate qu'aujourd'hui, beaucoup de personnes ne le respectent pas et aimerait savoir si des statistiques existent.

Réponse : Monsieur Jacques Marchand, Municipal indique qu'actuellement on se trouve dans la dernière ligne pour le 30 à l'heure du Grand Mont après avoir passé dans toutes les commissions communales et cantonales pour approbation. : Un contrôle a été fait par le Canton au sujet de ces vitesses. Les vitesses contrôlées doivent correspondre à minimum 85% de la vitesse prévue. Force est de constater qu'à plusieurs endroit les vitesses sont supérieures et dépassent ce taux. De nouveaux aménagements seront vraisemblablement nécessaires (ralentisseurs verticaux / horizontaux seront étudiés).

Intervention Monsieur Philippe Hayward revient sur la problématique du bruit de la bretelle d'autoroute (2017) annoncée à l'OFROU. La municipalité a-t-elle des informations ?

Réponse Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic des mesures ont été faites dans le cadre des travaux de la Grangette. En ce qui concerne la limitation à 100 km, le Canton a fait savoir que cela serait fait en même temps que la jonction de la bretelle autoroutière. Actuellement il y a une opposition.

Intervention Monsieur Jean-Charles Fresquet dans le cadre des communications de la municipalité à disposition sur le site communal, il se réjouit et s'interroge sur la raison de l'écart de CHF -45'000 dans les comptes du préavis 2 2020, y aurait-il eu un report ou autre chose ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal indique que le chantier a bénéficié de prix favorables

Intervention Monsieur Alfred Belet relève que Madame Muller Ahtari a annoncé des travaux du SAF et souhaite annoncer les moyens de communications au public : affiches aux abords du chantier, avis au pilier public et distribué aux tout proches voisins ainsi que sur le site du saf.ch qui donne toutes les informations nécessaires. Le journal des 4 coins reflètera également les activités.

Intervention Madame Ariane Annen Devaud indique qu'en fin d'année scolaire la municipalité propose le nettoyage des collèges aux jeunes dès 15 ans et l'en remercie. La Conseillère s'interroge sur le traitement des dossiers d'admission, notamment sur les critères de décision ou conditions pour prétendre à ce job d'été.

Réponse Monsieur Christian Menétréy, Municipal indique qu'il n'y a pas de publicité pour ce recrutement auxiliaire (bouche à oreille) la condition est d'avoir 15 ans révolu et principalement d'être scolarisé dans un établissement montain. Quelques jeunes plus âgés et ayant déjà effectué ce travail ont pu également y prétendre. L'inscription se fait par le biais de formulaires se trouvant au secrétariat du service technique jusqu'à fin février. La priorité est donnée aux enfants des employés communaux pour autant que la demande soit faite dans les délais. Une fois que la liste des inscriptions est établie, elle est transmise au doyen des écoles pour contrôle et validation, ensuite chaque inscrit est affecté à un collège. Cette année 74 jeunes sont inscrits, 64 habitants du Mont-sur-Lausanne, 10 d'autres communes. Ils signent un contrat et charte de bonne conduite, le cahier des charges sera refait.

Intervention Madame Ariane Annen Devaud est satisfaite de la réponse et serait intéressée à avoir ces éléments.

Intervention Monsieur André Muller revient sur la terre remise sur la bande de Manloud ?

Réponse Monsieur Jacques Marchand, Municipal indique qu'il s'agit d'une affaire technique et que cela a été décidé dans le cadre du service.

Intervention Monsieur André Muller prend acte mais signale à nouveau que cela ne va pas tenir.

La parole n'est plus demandée

Contre appel : Messieurs Olivier Maggioni, André Muller, Bertrand Martinelli sont présents.

La prochaine séance aura lieu le 28 juin 2021, et sera la dernière de la législature. L'ordre du jour étant déjà chargé, la convocation aura lieu à 19h00. Réserver également le mardi 29 au soir pour le cas où les débats se prolongent.

La Présidente clôt la séance à 22h40.

Le Mont-sur-Lausanne, le 16 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Barbara Rochat



La Secrétaire



Nathalie Penso